

# Savign'infos 2023

**20 octobre 2023**

## Mairie de Savigny le Sec

Sous la présidence de STAIGER Jean-Michel

Présents :

BENINCA Catherine  
DEMOUGEOT Sylvie  
DOUVIER Jean-Christian  
GREBILLE Pierre-Jean  
MARQUIE-JACQUIN Aurore  
MUNAROLO Catherine  
PELLICOLI Joachim  
PORCHERET Gérard  
SAUVAIN Marie-Françoise  
SICCARDI Martine

Absents excusés :

de SAINT-ALBIN Philippe pouvoir à J.M STAIGER  
THOUVENIN Hélène pouvoir à M.SICCARDI  
ROGER Jean-François

Secrétaire de séance : BENINCA Catherine



03 80 35 75 79  
mairie@savigny-le-sec.fr

La lecture du dernier compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci a été validé.

## Projets

### Recrutement agent animation résidence senior :

Afin d'assurer une présence auprès des futurs locataires de la résidence senior, il est envisagé de recruter un agent d'animation. Cette personne aurait différentes missions :

Aider les résidents pour les démarches administratives,

Organiser les visites de la résidence,

Gérer les locations,

Animer des activités,

Organiser la livraison des repas,

Prendre des rendez-vous,

Assurer des transports...

Cet animateur pourrait être recruté dès janvier 2024 pour un contrat d'environ 20 h, en CDD.

Le conseil municipal valide la création d'un poste d'adjoint d'animation.

Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur candidature accompagnée du C V à la mairie.



### Recrutement emploi civique



Monsieur le maire a rencontré la chargée régionale de l'AND SC2S (Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors). Cet organisme est spécialisé dans le recrutement, la formation et le suivi des jeunes qui s'engagent en service civique auprès de personnes de plus de 75 ans. La collectivité pourrait bénéficier de son intermédiation (portage juridique et administratif) pour accueillir des jeunes en Service Civique sans disposer d'agrément.

Le service civique est :

Un dispositif créé par la loi du 10 mars 2010

Un programme national d'engagement de la jeunesse au service de l'intérêt général, qui permet aux jeunes de consacrer quelques mois de leur vie au service des autres.

Une expérience pour se construire en tant que citoyen, préparer son avenir, vivre une étape de mixité sociale

Conditions : jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap). Sans prérequis de diplôme ou d'expérience pour une durée de 6 à 12 mois à raison de 24 h par semaine en bénéficiant des congés payés. L'indemnité nette mensuelle est de 600 €.

L'état prend en charge une grande partie de l'indemnité qui est versée, le reste à charge de la collectivité n'est que de 113 € par mois.

Le conseil municipal approuve la recherche d'un emploi civique qui pourrait être mise au service des personnes âgées de la commune en prenant l'attache de l'AND SC2S. Le début du contrat est prévu au 1er mars 2024.

Les jeunes intéressés peuvent se renseigner en mairie.

## Travaux Résidence sénior

Le bardage extérieur est en cours. Les enduits des façades devraient commencer en fin de semaine. Les couvertines sur les acrotères viennent d'être posées. Un avis négatif du bureau de contrôle sur la technique d'isolation des dalles (non-conformité avec le cahier des charges) a entraîné une déclaration de sinistre de la part du maître d'œuvre. Une expertise est prévue à la mi-novembre. Tous les travaux de finition à l'intérieur des logements sont bloqués.

La fin des travaux est reportée au début d'année 2024. Compte tenu des difficultés rencontrées, les premiers locataires ne pourront pas être accueillis avant le 1er mars 2024.

## Finances

### Demande subvention auprès de RFVAA (Réseau Francophone Villes Amies des Aînés)

Une demande de subvention pour équiper la salle d'activités de la résidence (mobilier, coin salon, matériel informatique) et pour aménager les extérieurs (clôture du bassin, pose de bancs et de tables) peut être sollicitée auprès de RFVAA pour un montant de 40 000 €.



Le conseil municipal se prononce favorablement pour déposer cette demande de subvention.

### Convention avec SICECO regroupement achat d'énergies



Afin de bénéficier de tarifs plus avantageux pour l'achat d'électricité, le SICECO (Syndicat Intercommunal d'Electricité de Côte d'Or) propose de signer une convention pour être intégré un groupement d'achat.

Le conseil municipal accepte les termes de cette convention.

### Convention expérimentation CFU (Compte Financier Unique)



Les services fiscaux ont proposé à la commune d'expérimenter le CFU (Compte Financier Unique) qui regroupera dorénavant en un seul document le compte administratif et le compte de gestion d'une même année dans le cadre d'une simplification administrative.

Le conseil municipal accepte d'expérimenter le CFU

## Gestion courante

### Incorporation des biens et actifs suite à dissolution association foncière

Pour faire suite au réaménagement foncier consécutif à l'ouverture de la déviation, l'association foncière de Savigny-le-Sec n'intervenait plus que sur une toute petite zone. La plus grande partie du territoire est gérée par l'association intercommunale (Chaignay, Epagny et Savigny-le-Sec). Les associations foncières de Chaignay et d'Epagny ont été dissoutes. Celle de Savigny-le-Sec n'ayant plus d'intérêt, ses membres ont décidé sa dissolution avec le transfert des biens et de l'actif (deux parcelles de terre pour une superficie de 10 hectares et son solde financier de 18 000 €) à la commune qui doit



---

les accepter par délibération et prendre en charge un acte administratif pour intégrer les biens dans son patrimoine.

Le conseil municipal accepte le transfert des biens provenant de la dissolution de l'association foncière.

## Décision modificative intégration des biens sans maître



Après une procédure qui a été longue mais nécessaire, différentes parcelles répertoriées comme biens vacants sans maître ont été, suite à la publication et à l'enregistrement par le bureau des hypothèques, officiellement affectées dans le domaine communal privé. Leurs valeurs estimées à 1562.65 € doivent faire l'objet d'une écriture comptable afin de les intégrer dans l'actif du bilan de la collectivité.

Cette disposition comptable est entérinée.

## Organisation concertation planification territoriale des énergies renouvelables

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, adoptée par le Parlement et promulguée le 10 mars 2023, fait de la planification territoriale une priorité. Elle prévoit notamment que les communes puissent définir avant le 31 décembre 2023, après concertation des habitants, des zones d'accélération favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables.

Ce plan d'aménagement doit dans le même temps respecter la loi Climat et résilience du 22 août 2021 qui prévoit un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050. Elle a également établi un premier objectif intermédiaire de réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

L'objectif de "ZAN des sols" tend donc à interdire toute artificialisation nette des sols sur une période donnée.

**Tout ce qui sera "pris" sur la nature devra être "rendu".**

Les personnes qui sont intéressées par ces sujets et qui ont des propositions à faire peuvent venir rencontrer les élus pour échanger.

## Equipement halle

Quatre réfrigérateurs professionnels ont été achetés par le Comité des Fêtes, 3 ont été installés sous la halle et 1 dans la mairie. Ils seront les bienvenus pour l'organisation des manifestations au sein de la commune

## Conseil communautaire

Les effectifs dans tous les périscolaires augmentent. La communauté de communes recrute pour assurer les services petite enfance. Les enfants de maternelle sont accueillis à Savigny-le-Sec pour les activités extrascolaires (première semaine des vacances). L'agrandissement du centre de loisirs sans hébergement de Darois est en cours. Les travaux devraient être terminés fin novembre 2023. Les fondations de la mini-crèche de Messigny sont réalisées.

## Manifestations et activités

**Sérénade du Chœur National Ukrainien** : Un très beau spectacle gratuit a été donné à la salle des fêtes le week-end dernier par le chœur Moravski de Kiev.

**Affouage :** Tirage des lots pour les affouages : samedi 18 novembre à 9h en mairie

**Week-end de chasse :**

**SAISON 2023/2024**  
**JOURS DE CHASSE FORET COMMUNALE SAVIGNY-LE-SEC**  
**RALLYE EPAGNY**

SAMEDI 14 OCTOBRE	■	SAMEDI 23 DECEMBRE	■
DIMANCHE 15 OCTOBRE	■	DIMANCHE 24 DECEMBRE	■
SAMEDI 21 OCTOBRE	■	SAMEDI 30 DECEMBRE	■
DIMANCHE 22 OCTOBRE	■	DIMANCHE 31 DECEMBRE	■
SAMEDI 28 OCTOBRE	■	SAMEDI 6 JANVIER	■
DIMANCHE 29 OCTOBRE	■	DIMANCHE 7 JANVIER	■
SAMEDI 4 NOVEMBRE	■	SAMEDI 13 JANVIER	■
DIMANCHE 5 NOVEMBRE	■	DIMANCHE 14 JANVIER	■
SAMEDI 11 NOVEMBRE	■	SAMEDI 20 JANVIER	■
DIMANCHE 12 NOVEMBRE	■	DIMANCHE 21 JANVIER	■
SAMEDI 18 NOVEMBRE	■	SAMEDI 27 JANVIER	■
DIMANCHE 19 NOVEMBRE	■	DIMANCHE 28 JANVIER	■
SAMEDI 25 NOVEMBRE	■	SAMEDI 3 FEVRIER	■
DIMANCHE 26 NOVEMBRE	■	DIMANCHE 4 FEVRIER	■
SAMEDI 2 DECEMBRE	■	SAMEDI 10 FEVRIER	■
DIMANCHE 3 DECEMBRE	■	DIMANCHE 11 FEVRIER	■
SAMEDI 9 DECEMBRE	■	SAMEDI 17 FEVRIER	■
DIMANCHE 10 DECEMBRE	■	DIMANCHE 18 FEVRIER	■
SAMEDI 16 DECEMBRE	■	SAMEDI 24 FEVRIER	■
DIMANCHE 17 DECEMBRE	■	DIMANCHE 25 FEVRIER	■

■ Week-end chassé  
■ Week-end sans chasse

**Halloween :** La soirée d'Halloween est prévue le 31 octobre : les enfants sont attendus sous la halle à 18h pour se regrouper et partager un goûter avant d'aller faire le tour du village. Si vous souhaitez recevoir les enfants : mettez une bougie devant votre maison pour le signaler.

**11 novembre :** Cérémonie du 11 novembre : 11h sur la place pour un devoir de mémoire suivi d'un moment de convivialité

**Soirée du 31 décembre :** Des bénévoles du comité des fêtes organise la soirée du Nouvel An à la salle des fêtes de Savigny-le-Sec. Prochainement vous recevrez des informations détaillées sur cette manifestation.

**Prochain conseil municipal**  
**Vendredi 17 novembre 2023**